



Date limite :  
Vendredi 19  
Avril  
2024

# Pour éviter l'expulsion du logement de mon compagnon et de

Bonjour à vous tous, Cela n'est vraiment pas dans mes habitudes mais je vous contacte car mon compagnon vraiment besoin d'aide. Je vous explique la situation en toute transparence : Mon compagnon d'origine algérienne, papa d'une petite fille de 4 ans ; dont il a la garde permanente ; est sans papiers (passeport non valide + 1ère demande de titre de séjour faite le 19/12/23) + (La Mère est marocaine sans papiers également). Il va se faire expulser (de force et de violence, et non par la loi) de son logement le 19/04/24. Je vous explique comment il en est arrivé là : Par le biais d'un ami, mon compagnon c'est fait embaucher en CDI dans un restaurant afin de pouvoir régulariser ses papiers par le travail. Il vivait à l'époque chez un ami à lui. La patronne du restaurant lui a gentiment proposé de contacter un ami à lui qui était propriétaire d'un logement libre. Il a donc signé un bail avec ce propriétaire le 01/07/2024. Sa fille de 4 ans était ravie. C'est la 1ère fois qu'elle avait une chambre pour elle. Mon compagnon payait le loyer tous les mois jusqu'à ce que la patronne le licencie. Ayant travaillé 6 mois dans l'entreprise, il devrait être en droit de toucher ses Assedic. (Licenciement pour faute grave je sais qu'il y a possibilité) Malheureusement : Titre de séjour obligatoire pour pouvoir y prétendre. On a fait les démarches pour qu'il puisse éventuellement toucher le RSA ou une aide au logement : Réponse de la CAF : Titre de séjour ou récépissé obligatoire. Mon

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/hGhWgq0c>



*Scannez-moi !*



Cette cagnotte vous est proposée par :

**Elise GONTHIER**